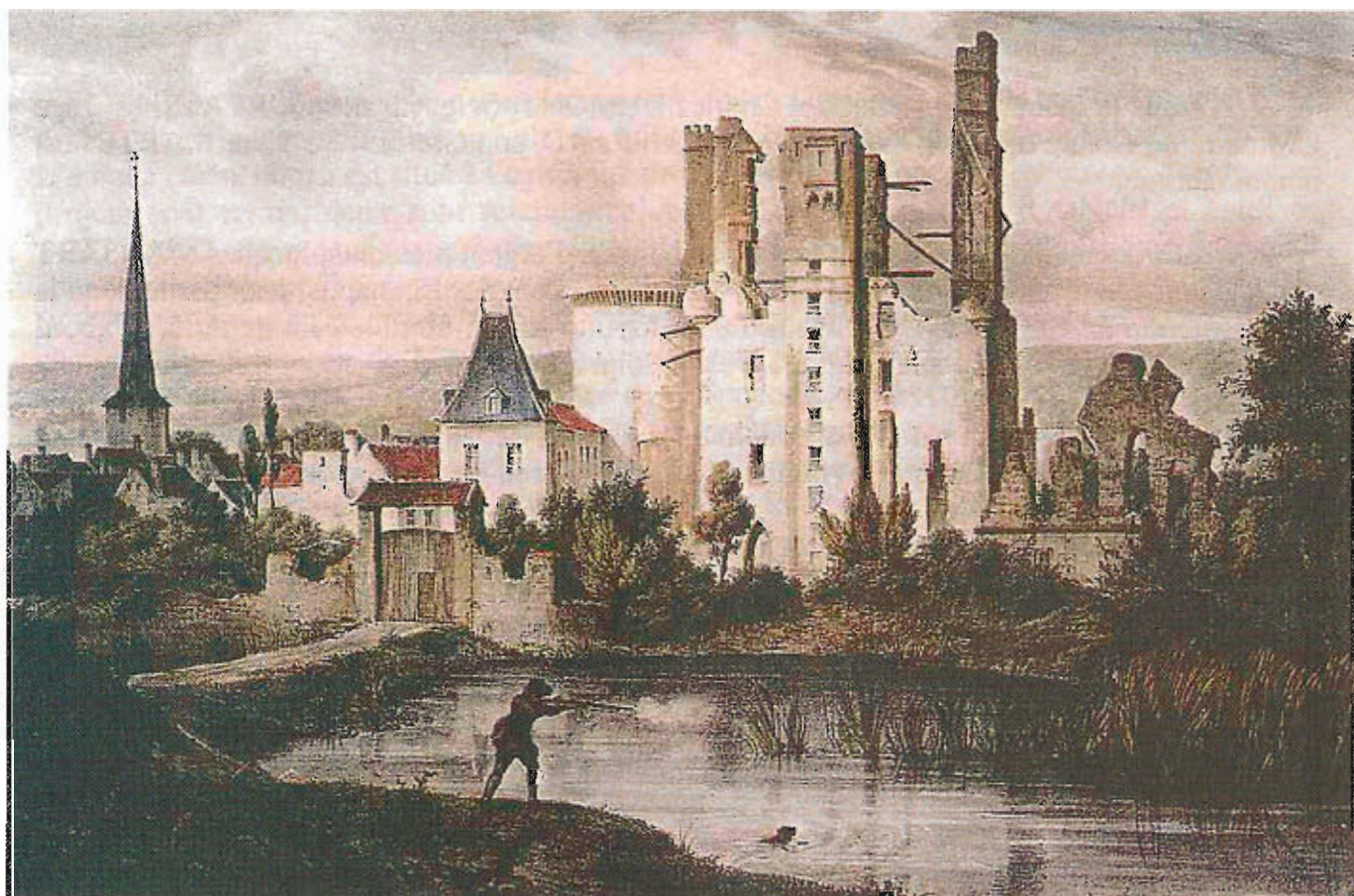


CAHIERS
D'ARCHÉOLOGIE
& D'HISTOIRE
DU BERRY



*Jetons au mouton “à légende berrichonne”
Le château d'Hardouin-Mansart à Sagonne*

LE CHÂTEAU D'HARDOUIN-MANSART À SAGONNE

PHILIPPE CACHAU

Situé en Berry, dans la vallée de Germigny, à 45 kilomètres au sud-est de Bourges, sur la route de Moulins, Sagonne relevait sous l'Ancien Régime du Bourbonnais, fief ancestral des Bourbon que Louis XIV céda en février 1661 au Grand Condé⁽¹⁾. Le choix de cette terre par Jules Hardouin-Mansart, premier architecte et surintendant des Bâtiments du roi (1646-1708), revêtait une portée symbolique pour un architecte qui n'aura de cesse de cultiver toute sa vie, à travers ses bâtiments, son attachement à la personne du roi. Il lui rendit ainsi foi et hommage devant la chambre des comptes dès avril 1699⁽²⁾.

D'origine gallo-romaine, le site de Sagonne est mentionné pour la première fois en 822⁽³⁾. Il tire son nom d'un cours d'eau qui y prend sa source, le Sagonin, qui alimente encore de nos jours l'étang situé à l'extrémité de l'allée de l'avant-cour ainsi que les douves de l'enceinte médiévale⁽⁴⁾.

Le bourg que l'on voit aujourd'hui (fig. 1) fut, sous l'Ancien Régime, le centre d'un vaste comté couvrant plusieurs paroisses : Sancoins, Augy, Neuilly, Le Veudre, Jouy, Mornay et Château-sur-Allier⁽⁵⁾.

Le 17 mars 1699, Jules Hardouin-Mansart acquit de Nicolas-Bernard Morel de Boistiroux, conseiller et aumônier du roi, abbé prieur de Buzet, domicilié à Paris, rue Sainte-Anne, paroisse Saint-Roch, la seigneurie de Sagonne et les fiefs qui en dépendaient⁽⁶⁾. Hardouin-Mansart avait fait tout son possible pour récupérer la terre que son gendre, Claude Lebas de Montargis, avait vendue à l'abbé en avril 1695⁽⁷⁾. Il avait assigné à cet effet celui-ci devant les requêtes du Palais par exploit du 26 février 1699, afin qu'il se soumit au droit de retrait féodal que l'architecte avait obtenu de Louis III, duc de Bourbon, prince de Condé, seigneur engagiste du duché du Bourbonnais, par brevet du 8 février 1699⁽⁸⁾. Ce droit, suivant la coutume du duché, permettait l'annulation d'une vente en enchérissant sur le prix⁽⁹⁾.

Jules Hardouin-Mansart remboursa ainsi à l'abbé Morel, en deniers comptants, les 100 000 livres de principal de la vente de 1695, auxquels il ajouta la somme de 600 livres. L'abbé lui remit à cette occasion un « bref estat des tiltres de la Terre Seigneurie et Comté de Sagonne Barronye de Jouy et Dépendances » que Lebas de Montargis avait fait dresser à l'issue de cette vente⁽¹⁰⁾.

Pour assurer le paiement de son acquisition, Jules Hardouin-Mansart avait cédé, le 8 mars précédent, à François Blondel, conseiller du roi, secrétaire de Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy, neveu du grand Colbert, moyennant 130 000 livres, son office d'intendant des Bâtiments qu'il avait acquis, le 26 décembre 1684, par contrat passé devant Me Sainfray⁽¹¹⁾.

L'année 1699 fut une année faste pour Hardouin-Mansart. Outre son titre de surintendant et deux des plus grands chantiers de sa carrière (la place Vendôme et les Invalides), il obtint du roi, en juillet de cette année, enregistrées le 30 du mois, les lettres de confirmation de l'érection de la terre de Sagonne en comté⁽¹²⁾. Lettres qu'Henri III avait prononcées en 1567 au profit de Jean Babou de La Bourdaisière, gentilhomme de sa chambre, chambellan du duc d'Alençon, et capitaine-gouverneur de Brest⁽¹³⁾.

Par ces lettres, Louis XIV entendait « marquer sa satisfaction particulière » à l'égard « des services utiles et agréables » que lui avait rendus Hardouin-Mansart « dans l'exercice de ladite charge de surintendant et ordonnateur général de [ses] bâtiments », charge dont il s'était acquitté « avec tout le soin, le zèle, la capacité et la fidélité » possible. Le roi reconnaissait par là

(1) Sur Sagonne, cf. : Abbé Expilly, *Dictionnaire géographique, historique, et politique des Gaules et de la France*, t. VI, Amsterdam, 1770, p. 591 ; A. Allier-L. Batissier, *L'ancien Bourbonnais*, t. II, Moulins, 1837, p. 239 ; M. Artaud, « Recherches historiques sur la forteresse de Iouy et le château de Sagonne », *Mémoires de la Société Historique du Cher*, t. III, 1876, pp. 193-260 ; L. Roubet, « Une visite à Sagonne », *Revue du Centre*, t. V, 1883, pp. 395-404 et 429-441 ; A. Bubot de Kersers, *Histoire et statistique monumentale du département du Cher*, t. VII, Bourges, 1895, rééd. Marseille, 1977, pp. 133-143 ; Général-comte de Barral, *Notices sur les châteaux, abbayes et monuments du département du Cher*, Paris, 1898, pp. 193-196 ; Marquis de Meloizes, « Une inscription votive déconverte à Sagonne (Cher) », *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, t. XXV, 1902, pp. 1-8 ; E. Lebrun : « Une petite ville bourbonnaise : Le Veudre », s.l., 1913, p. 133-154 ; Vicomte de Laugardière, « Trois plaques de cheminée aux armes de Jules Hardouin dit Mansart, comte de Sagonne, et d'Anne Bodin, son épouse », *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, t. XXXVII, 1917, pp. 307-314 ; H. Petitjean de Maransange, *Dictionnaire historique, généalogique et héraldique des anciennes familles du Berry*, t. I, Bourges, 1926, p. 98 et pl. XXIII ; M. Deshoulières : « Sagonne », *Annales du Congrès archéologique de France*, Paris, 1932, pp. 442-446 ; J. Adhémar : *Hardouin-Mansart et son école*, cat. expo. de la Direction générale de l'architecture, Paris, 1946, p. 18, n° 19 ; P. Bonrget et G. Cattau : *Jules Hardouin-Mansart*, Paris, 1960, pp. 18 et 73 ; P. Gestat, « La singulière destinée d'une famille de notaires beruriers », *Bulletin d'information du département du Cher*, n° 119, mai 1975, pp. 40-43. A.-M. Fourtean, « Botanique et paysage. Les haies d'une commune du Berry (Sagonne) », *Archéologie médiévale*, t. XIII, 1983, pp. 155-183 ; M. Moulin, *Culture et création dans l'architecture provinciale de Louis XIV à Napoléon III*, maîtrise d'histoire soutenue à l'Université d'Aix-Marseille en 1983, pp. 61-64 ; M. Vaslin, « La vallée de Germigny », *La Bouinotte, le magazine du Berry*, n° 24, 1988, pp. 13-14 ; Ph. Seydoux, *Châteaux et manoirs du Berry*, Paris, 1992, pp. 87-89 ; J.-M. Pérouse de Montclos, *Le guide du patrimoine. Architectures en région Centre (Val de Loire, Beauce, Sologne, Berry, Touraine)*, Paris, 1995 ; *Cahiers d'archéologie et d'histoire du Berry*, juin 1996, n° 126, p. 6-10 ; A. Durand, *Voyage pittoresque en Bourbonnais*, t. II, Moulins, s.d. ; R. Pigois, *Sancoins et sa région, aux confins de trois provinces*, s.l.n.d. ; Fr. Spang-Babou, *Château de Sagonne. Mille ans de grande et petite histoire*, s.l.n.d. « Sagonne, bourg avec le titre de comté, en Bourbonnais, diocèse et intendance de

Bonrges, Parlement de Paris, élection de St Amand (-Montrond)», nous dit, an XVIII^e siècle, l'abbé Expilly (*op. cit.*, p. 591). Le bonrg est actuellement situé dans le département du Cher, canton de Sancoïms, arondissement de Saint-Amand-Montrond.

(2) A.N., M.C., CV, 1009 : Aveu et dénombrement du 1^{er} juin 1706 (fol. 73) (aimablement commniqué par Y. Brault). En fait le duc de Bourbon.

(3) Cf. R. Pigois, *op. cit.*, *supra* note 1. M. Spang-Babou donne la date de 832 (*ibid.*, p. 2).

(4) À sa source, se trouvait un sanctuaire dédié à la déesse Soucouna (cf. marquis de Meloizes, *op. cit.*, *supra* note 1, p. 6 et Fr. Spang-Babou, *ibid.*, p. 1).

(5) A.D. Cher., E 285 : «État des terres dépendant du château de Sagonne et du domaine des fontaines tiré d'après le livre d'arpentage» (s.d.) (XVIII^e siècle) et *ibid.*

(6) A.N., M.C., XX, 394 : Retrait féodal du 17 mars 1699.

(7) *Ibid.*, CXIII, 169 : Vente du 26 avril 1695. Claude Lebas de Moutargis, gendre de Jules Hardouin-Mansart, s'était fait adjuger la terre aux requêtes du Palais, le 20 février 1694, pour 73 000 livres, par l'intermédiaire de François Chardin, son procureur au Parlement, qui lui fit sa déclaration, deux jours plus tard. Sagonne avait été saisie au marquis de Châteauneuf, Charles de L'Aubespiue, second du nom, héritier de son frère aîné, Philippe, à la requête d'Henri de Béringhen, chevalier seigneur d'Armainvillers, Premier écuyer du roi (*ibid.*).

Lebas avait vendu Sagonne afin d'acquitter les 100 000 livres qu'il avait empruntées à l'abbé Morel de Boistroux, par la voie de son procureur, Jean-Baptiste Le Tourneur, bourgeois de Paris, sous forme de rente passée devant Me Bellauger le Jeune, uotaire à Paris, le 19 avril 1695. Rente dont Le Tourneur fit aussitôt déclaration à l'abbé Morel devant le même uotaire. L'emprunt était destiné à couvrir les 81 600 livres de l'adjudication de la seigneurie de Vanves (Hauts-de-Seine) à Lebas de Montargis sur Lambert Clerx, banquier liégeois, alors conseiller secrétaire du roi, par décret de la cour des aydes du 24 mars 1695. L'abbé avait consenti le prêt en échange de la vente, pour le même moultout, de la seigneurie de Sagonne qui survint sept jours plus tard (Chantilly, A.M.C. C.E., Cartou 4 : Vente de la seigneurie de Vanves du 15 mai 1717).

(8) Cf. *supra* note 6. D'après l'*Encyclopédie* de Diderot et D'Alembert est eugagiste, « celui qui jouit d'un bien à titre d'engagement (...)» (*op. cit.*, t. V, Paris, 1755, p. 680). Un «engagement du domaine de la Couronne est», selou l'ouvrage, «un contrat par lequel le roi cède à quelqu'un un immeuble – au seus premier du terme – dépendant de son domaine, sous la faculté de pouvoir, lui & ses sueesseurs, le racheter à perpétuité toutes (les) fois & quantes que bon leur semblera (...)» (*ibid.*, p. 677).

Les domaines du roi étant inaliénables, «c'est pourquoi les actes par lesquels le roi cède à quelqu'un une portion de son domaine, ne sont considérés que comme des engagements avec faculté de rachat (...)» (*ibid.*).

(9) Le retrait féodal, dit plus précisément l'*Encyclopédie*, «est le droit que la coutume donne au seigneur de retirer & retenir par puissance de fief, le fief mouvant de lui, lorsqu'il a été vendu par son vassal, eu remboursant à l'acquéreur le prix de son acquisition, & les loyaux coûts (...)».

L'objet du retrait féodal, précise l'ouvrage, était «de donner au seigneur la faculté de

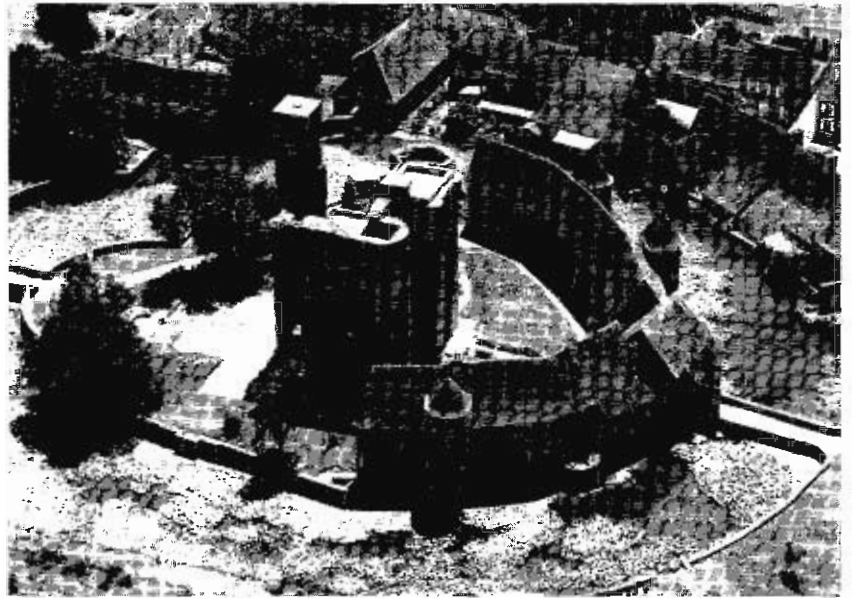


Fig. 1 : Vue générale du château de Sagonne (coll. Spang-Babou, cliché M. Berger).

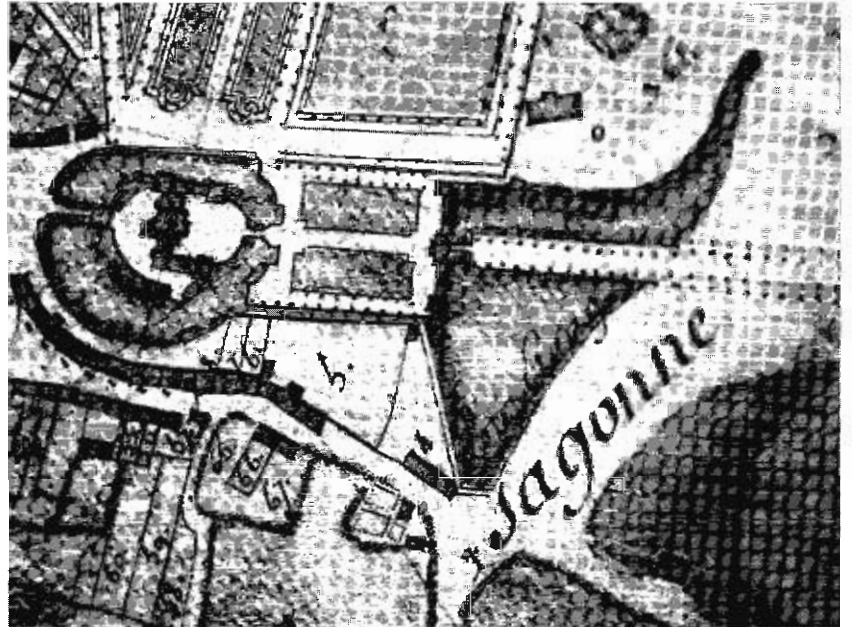


Fig. 2 : Plan terrier du fief de Sagonne : le domaine (Archives départementales du Cher, Atlas du comté de Sagonne, n° 7 ; lavis).

même à sa descendance « tant mâle que femelle (*sic*) », un droit de jouissance « perpétuel et héréditaire » sur la terre. Cette précision mérite d'être soulignée pour les problèmes successoraux d'Hardouin-Mansart⁽¹⁴⁾.

LE CHÂTEAU AVANT HARDOUIN-MANSART

Le château se composait, suivant l'acte de 1695, d'« un grand donjon fort élevé » dans lequel se trouvaient « une chapelle et plusieurs chambres à cheminées [avec] cabinets greniers et galetas couverts d'ardoises »⁽¹⁵⁾. Autour du donjon, se trouvaient « plusieurs grands corps de bastimens servant de logement pour le seigneur, ses fermiers (...) et domestiques, [ainsi que les] granges et écuries ». Les bâtiments étaient « flanqués de plusieurs tours couvertes de tuilles, [d']un portail sur le devant aux cotés duquel [étaient] deux tours couvertes d'ardoises et au devant un pont levis et [sa] planchette (*sic*) ». Tous ces « bastimens [étaient] renfermés d'une haute muraille et fossés remplis d'eau à fond de mur ». Un jardin « enclos de murs » faisait face au château et, au bout de celui-ci, se trouvaient « un colombier à pied, deux moulins bannaux, une maison pour loger le concierge, des prisons, audessus desquelles (...) [était] l'auditoire où se rend[ait] la justice proche et autour dud. chasteau, deux métairies, une scitué [dans] lad. paroisse de Sagonne et l'autre [dans] la paroisse de Jouy ». Ces métairies consistaient « en plusieurs bastimens pour les demeures des métayers, [avec] granges, étables, cours, courtilages, [et] jardins (...) » (fig. 1-2)⁽¹⁶⁾.

Le château avait ainsi conservé en grande partie son caractère médiéval. Il se composait plus précisément d'une enceinte polygonale, datée du XII^e siècle, de 67 mètres de diamètre, défendue aux angles par huit tours rondes. Cette enceinte était bordée de fossés de 15 à 20 mètres de haut, alimentés par l'étang susdit. L'eau y était maintenue par les digues et vannes d'un des moulins banaux évoqués, situé en aval, et qui servait de bief⁽¹⁷⁾.

L'entrée se faisait du côté du village, à l'ouest, par un châtelet daté du XIV^e siècle, élevé autrefois sur quatre niveaux⁽¹⁸⁾. À l'exemple du château de Gaillon (Eure), les grands combles à la française en ardoise furent coiffés, suivant la tradition gothique des XV^e-XVI^e siècles, de crêtes, d'épis faitiers et de girouettes⁽¹⁹⁾. Ces toits, comme ceux du donjon, n'existaient plus au milieu du XIX^e siècle⁽²⁰⁾. Le châtelet était soutenu sur les courtines, en façade, par deux tourelles reliées par le portail en arc brisé. Le pont-levis ouvrait sur un passage voûté qui débouchait sur la basse-cour (ancienne cour principale). Ce passage était défendu, suivant l'usage, par une herse et un assommoir. À gauche du passage, un escalier menait au poste de garde dans lequel se tenaient les soldats préposés à la manœuvre du pont-levis et de la herse⁽²¹⁾.

Le château était dominé au centre par un donjon, haut de 40 mètres, érigé par les comtes de Sancerre qui furent seigneurs de Sagonne du XII^e au XV^e siècles⁽²²⁾. Le donjon était défendu vers l'entrée principale, à l'ouest, par trois tours, dont deux rondes disposées aux angles – la « tour Saint-Jean », à gauche et la « tour de Sancerre », à droite (fig. 1) –, et une carrée au milieu – « la tour de l'Horloge » (fig. 4-5) –. L'ensemble fut couvert au XV^e siècle, à l'exemple du châtelet d'entrée, de grands combles à la française en ardoise qui étaient agrémentés aussi d'arêtes et d'épis de faitage en plomb doré. Ils conféraient au donjon toute la prestance et la majesté requises, donjon visible depuis plusieurs lieues à la ronde. Ces combles furent malheureusement tous emportés par un terrible ouragan, survenu à l'automne 1754. On ignore s'ils furent rétablis dans leur état initial⁽²³⁾.

La tour de gauche est la plus ancienne puisqu'elle aurait été érigée au XII^e siècle⁽²⁴⁾. Celle de droite, de plan semi-circulaire, était élevée de cinq étages, et fut appelée « tour de Sancerre » du nom des comtes susdits⁽²⁵⁾. La tour carrée, au centre de la façade, était dite « tour de l'Horloge », à cause de l'horloge que l'on y avait disposée aux XV^e-XVI^e siècles (?) sur le grand comble d'ardoise à la française⁽²⁶⁾. Cette horloge ne fonctionnait plus en 1765. Elle est décrite en ces termes, l'année suivante : « une orloge garni de toutes ses pièces, un timbre de fonte, [avec] ses poids auxquels

réunir le fief errant au fief dominant; de profiter du bon marché de la vente; & [d'] empêcher que le fief ne soit vendu à vil prix en fraude du seigneur; enfin – et c'est là le moindre de ses avantages, lequel explique sans doute la motivation du duc de Bourbon vis-à-vis d'Hardouin-Mansart – que le seigneur ne soit pas exposé à avoir malgré lui un vassal qui ne lui serait pas agréable (*sic*) (...) » (*op. cit.*, t. XIV, Neufchâtel, 1765, p. 209).

(10) Cf. *supra* notes 6 et 7.

(11) A.N., M.C., XX, 394. Il ne s'agit pas du célèbre directeur et professeur de l'Académie royale d'architecture, mort à Paris, le 21 janvier 1686 (cf. *Dictionnaire de biographie française*, t. VI, Paris, 1951, p. 700).

(12) A.N., X1a 8693, fol. 356-359 et cf. Fr.-A. de La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, t. XIII, Paris, 1868 (t. VII, 1980), p. 130.

(13) *Ibid.* et cf. Fr. Spang-Babou, *op. cit.*, *supra* note 1, p. 13.

(14) *Ibid.* et cf. ma thèse *Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne, derniers des Mansart*, soutenue en 2004 à Paris-I, t. I, pp. 100-115 et 773-776.

(15) Cf. *supra* note 7. L'acte de retrait féodal de 1699 à Hardouin-Mansart ne contient aucune description de la terre et du château de Sagonne (*supra* note 6).

(16) *Ibid.*

(17) Cf. M. Vaslin, *op. cit.*, *supra* note 1, p. 14; Fr. Spang-Babou, *ibid.*, p. 59; et A. Buhot de Kersers, *ibid.*, p. 136.

(18) Cf. M. Deshoulières, *ibid.*, p. 212.

(19) Cf. Fr. Spang-Babou, *ibid.*, p. 59. Comme Gaillon, Sagonne appartenait alors aux D'Amboise (*ibid.*, pp. 7-8).

(20) D'après une photographie de cette époque aimablement communiquée par M. Spang-Babou, propriétaire du château de Sagonne. Photographie conservée au château voisin de Grossouvre.

(21) Cf. M. Deshoulières, *op. cit.*, *supra* note 1, pp. 442-446 et cf. *supra* note 2.

(22) Cf. Fr. Spang-Babou, *op. cit.*, *supra* note 1, pp. 2-6 et 61-63.

(23) Cf. A. Buhot de Kersers, *ibid.*, p. 139 et *ibid.*, p. 25; Bibl. univ. Poitiers, Fonds d'Argenson, P 159 : Lettre à Voyer du 6 décembre 1754. Cet ouragan avait également ravagé vingt-sept autres domaines de la région et ruiné cinq de ses fermiers (*ibid.*).

(24) Cf. Fr. Spang-Babou, *op. cit.*, *supra* note 1, p. 61.

(25) *Ibid.*, pp. 2-6 et 61-63.

(26) *Ibid.*

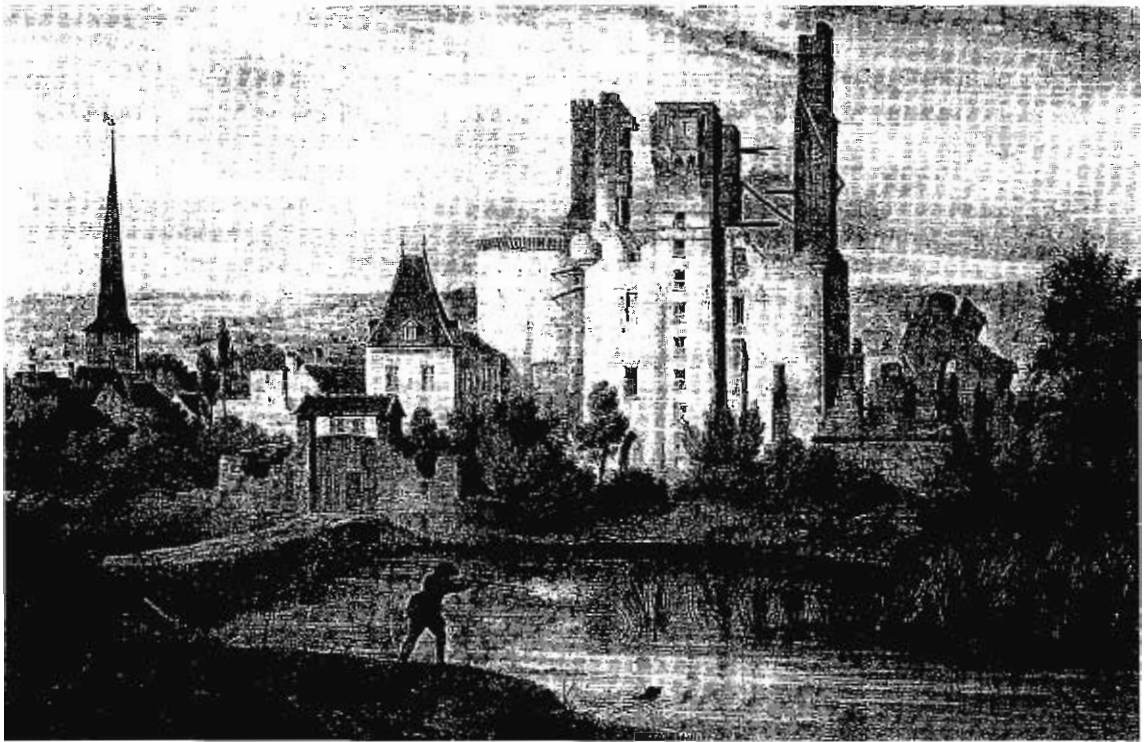


Fig. 3 : Vue du château de Sagonne du côté de l'étang au XIX^e siècle (coll. privée; gouache).

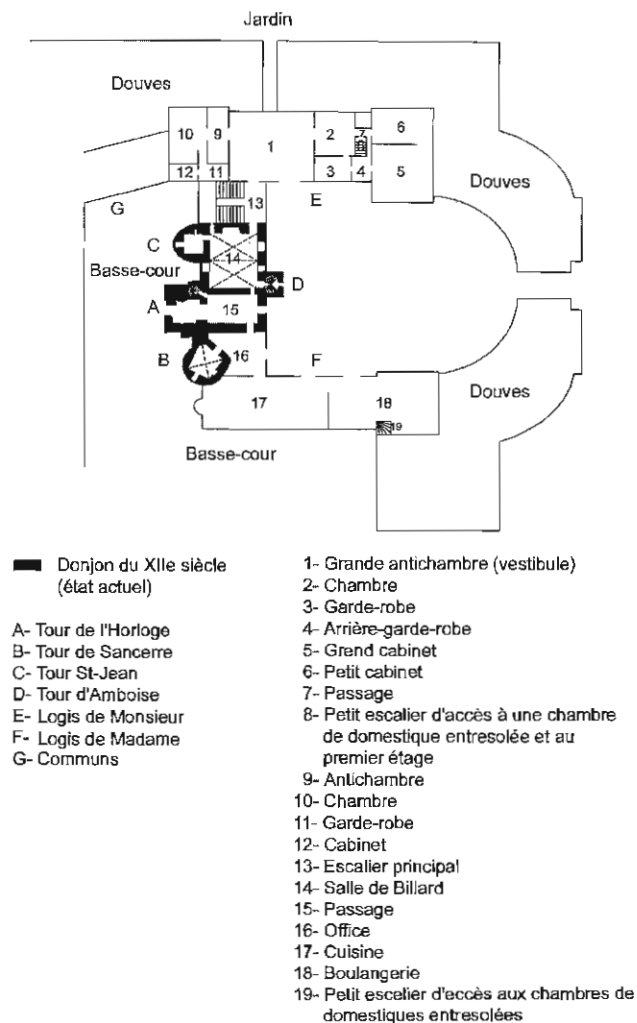


Fig. 4 : Plan du rez-de-chaussée au XVIII^e siècle (restitution).

manquent les cordes nécessaires pour la monter»⁽²⁷⁾. Au début du XVIII^e, Hardouin-Mansart fit percer la tour de deux baies carrées aux deux premiers étages. Au pied de la tour, un passage assurait l'accès de la cour principale vers l'arrière-cour⁽²⁸⁾.

Le donjon était desservi par deux vis d'accès (fig. 4-5) : l'une – située derrière la tour de l'Horloge – était pratiquée dans l'épaisseur du mur tandis que la seconde – la plus importante – était installée dans la tour dite « d'Amboise », parce qu'elle fut accolée au donjon, à la fin du XIV^e siècle, par Charles d'Amboise. Haute d'environ 34 mètres, cette tour contient 170 marches. Elle est encore élevée aujourd'hui de huit niveaux et d'un neuvième, défendu sur les côtés par trois bretèches. Les baies rectangulaires de la tour sont agrémentées de garde-corps gothiques qui témoignent du raffinement du château à cette époque⁽²⁹⁾.

À l'intérieur, le donjon comprenait deux grandes salles voûtées d'ogives, dont nous reparlerons plus loin. Elles étaient élevées au-dessus de vastes chambres solivées. Les cheminées des grandes salles étaient ornées de feuillages gothiques tandis que celles des étages étaient simplement profilées⁽³⁰⁾.

Au XVI^e siècle, les Babou de La Bourdaisière avaient augmenté le donjon, du côté de l'arrière-cour, de deux ailes latérales : celle de gauche, vers le midi, était dite « logis de Madame », et jouxtait la tour dite « de l'Apothicaire », tandis que celle de droite, vers le nord, était dite « logis de Monsieur » (fig. 4-6). Une galerie les reliait à l'est de cette cour, devenue désormais cour principale, au droit de l'étage noble, formant la séparation avec le jardin⁽³¹⁾.

La basse-cour (ex-cour principale) était bordée du côté des courtines, de bâtiments qui servaient au Moyen-Age d'habitations pour la garnison du château, alors réduite à quelques dizaines de soldats, et aux villageois en cas de siège. Ils furent affectés ensuite, pour partie, aux logements des paysans et des domestiques et, pour le reste, aux communs et aux écuries⁽³²⁾.

LES REMANIEMENTS D'HARDOUIN-MANSART

Dès son arrivée à Sagonne, Hardouin-Mansart voulut remanier le château et ses abords⁽³³⁾. Il se livra à une série d'acquisitions et d'échanges de terres et de maisons, tant avec les habitants et le curé du village que les propriétaires locaux. Ces opérations s'étendirent de 1699 à 1706⁽³⁴⁾. L'architecte fut notamment autorisé, par sentence des Trésoriers de France de Bourges du 16 décembre 1706, à s'emparer du chemiu qui reliait Blay à Sancoins pour l'intégrer au parc du château⁽³⁵⁾.

Tel un Fouquet à Vaux ou un D'Antin à Petit-Bourg, Hardouin-Mansart souhaitait par ces remaniements éblouir le roi qui devait venir prendre les eaux à Bourbon-l'Archambault⁽³⁶⁾. Il s'était fait attribuer, le 23 mai 1700, par brevet du duc du Maine, grand maître de l'artillerie de France, quatre canons afin de pouvoir tirer des salves d'honneur à l'arrivée du roi⁽³⁷⁾. Hélas, Louis XIV ne put jamais se rendre à Sagonne.

Si l'on ignore le détail exact des remaniements opérés par Hardouin-Mansart, les descriptions du château au début et au milieu du XVIII^e permettent néanmoins d'en établir les grandes lignes. Son inventaire ne mentionne en effet qu'une liasse non détaillée de « devis et marchés d'ouvrages de maçonnerie, remuage de terre, charpenterie, menuiserie, couverture, [et] vitreries » et de quittances afférentes⁽³⁸⁾. Celui d'Anne Bodin, son épouse, fait état en revanche des plans et missives de Lassurance⁽³⁹⁾. Le choix de cet architecte pour diriger les opérations témoigne de l'estime particulière qu'Hardouin-Mansart lui portait et démontre que les propos de Saint-Simon à son sujet n'étaient pas entièrement infondés⁽⁴⁰⁾. L'inventaire d'Anne Bodin fait également état : de l'entrepreneur Varignon dont on sait, par une quittance du 3 février 1703, qu'il avait touché 2500 livres pour les ouvrages de Sagonne ; du maître menuisier Guénon ; et des sieurs de Piery et de La Motte dont les qualités ne sont malheureusement pas précisées. Ajoutons également le nom de Dubuisson, « appareilleur » et de Georges

(27) A.D. Cher., E 285 : État du château de Sagonne du 2 août 1766.

(28) Cf. *supra* note 24 et *infra*.

(29) Cf. A. Buhot de Kersers, *op. cit.*, *supra* note 1, p. 140 ; M. Deshoulières, *ibid.*, p. 212 ; et Fr. Spang-Babou, *ibid.*, p. 63.

(30) Cf. A. Buhot de Kersers, *op. cit.*, *supra* note 1, p. 139.

(31) Cf. M. Monlin, *ibid.*, p. 62.

(32) Cf. Fr. Spang-Babou, *ibid.*, p. 60 et *infra*.

(33) Cf. A. Allier, *op. cit.*, *supra* note 1, p. 239 ; M. Artaud, *ibid.*, p. 244 ; M. Deshoulières, *ibid.*, p. 212 ; et P. Gestat, *ibid.*, p. 43 et *infra*.

(34) A.N., M.C., CV, 1087 : Inventaire du 6 juin 1708, cotes 43-47 des papiers et cf. *supra* note 2.

(35) *Ibid.*, cote 42 des papiers.

(36) Cf. M. Artaud, *op. cit.*, *supra* note 1, p. 244 ; A. Buhot de Kersers, *ibid.*, p. 135 ; et P. Gestat, *ibid.*, p. 43.

(37) *Ibid.* et cf. *supra* note 34, cote 41 des papiers. Il s'agit bien de quatre canons comme l'écrit M. Artaud, et non de trois comme le prétend A. Buhot de Kersers et P. Gestat (*ibid.*).

(38) Cf. *supra* note 34, cote 72 des papiers.

(39) A.N., M.C., XXVIII, 255 : Inventaire du 9 septembre 1738, cote 108 des papiers.

(40) Selon Saint-Simon, Hardouin-Mansart et son beau-frère De Cotte tiraient leurs projets du seul Pierre Cailleteau dit Lassurance (16?-1724) « qu'ils tenaient », dit-il, « tant qu'ils pouvaient sous clef » (Duc de Saint-Simon, *Mémoires avec les additions au Journal de Dangeau*, t. III, éd. La Pléiade, Paris, 1984, p. 135). Propos caricaturaux qui illustrent l'antipathie du mémorialiste pour l'architecte, antipathie qui trouve en partie son origine dans l'acquisition du fief de Sagonne par Hardouin-Mansart. Fief qui avait appartenu au XVII^e à la famille de la mère de Saint-Simon, les L'Aubespine (*supra* note 7). Sur les rapports Saint-Simon-Hardouin-Mansart, cf. ma thèse, *op. cit.*, *supra* note 14, t. I, pp. 752-754.

(41) Cf. *supra* note 39; A.N., M.C., XCV, 51 : Quittance du 3 février 1703 et VI, 632 : Comparutions du 13 mars 1711 (aimablement communiqués par M. Y. Brault).

(42) *Ibid.*, cote 156 des papiers et *ibid.*

(43) Cf. M. Moulin, *op. cit.*, *supra* note 1, pp. 62-63; Fr. Spang-Babou, *ibid.*, pp. 33-35; et *supra* note 27.

(44) A.D. Cher., *Atlas du comté de Sagonne* par Bourgault, plan n° 7 et *supra* note 2.

(45) Cf. *supra* notes 2 et 43.

(46) Cf. *supra* notes 2 et 27.

(47) Cf. *supra* note 2.

(48) Cf. M. Moulin, *op. cit.*, *supra* note 1, pp. 62 et 64; M. Girouard, *La vie dans les châteaux français*, Londres, 2000 et Paris, 2001, p. 1; et *infra*. Le portail d'Olivier de Clisson à l'hôtel de Soubise à Paris, les donjons des châteaux de Rambouillet (Yvelines) et de la Roche-Gnyon (Val-d'Oise) revêtaient la même valeur symbolique.

Aubert, charpentier des Bâtiments du roi⁽⁴¹⁾. Commencés probablement dès 1700, les ouvrages étaient achevés en mars 1702, date de leur réception par Hardouin-Mansart lui-même. Les devis et marchés furent passés sous seing privé entre Hardouin-Mansart et Varignon. Suivant la quittance susdite, l'entrepreneur devait encore rétablir les murs de clôture éboulés du jardin⁽⁴²⁾.

Conformément à la tradition classique, Hardouin avait recomposé l'ensemble en fonction de deux grands axes de perspective qui s'articulaient autour de la tour d'Amboise⁽⁴³⁾. Il transféra ainsi l'entrée du château du couchant au levant et fit abattre à cet effet toute la partie orientale de l'enceinte médiévale, ne conservant que les courtines ainsi que la galerie qui était située à l'est de la cour afin de l'ouvrir sur l'horizon. Il combla une partie des douves pour l'agrandir et lui conféra le rôle de cour d'honneur par le dessin en demi-lune de la terrasse qu'il borda de pavés. Il la relia par un pont de pierre à l'avant-cour qu'il installa à l'emplacement de l'ancien jardin. Suivant le plan terrier de 1704 (fig. 2), cette avant-cour se composait de deux grands parterres de gazon au milieu d'une allée pavée et fut bordée ensuite, de part et d'autre, d'une double rangée de marronniers – arbre ô combien original et exotique à cette époque et en cette contrée⁽⁴⁴⁾.

L'avant-cour était précédée d'une longue allée bordée d'ormes et d'allées latérales (fig. 8). Disparue en grande partie, le lieu-dit « Les Ormes » en conserve toutefois le souvenir. À Sagonne même, l'allée s'étend depuis la route de Givardon à Ceruay, à travers l'étang du château, jusqu'à un pavillon d'entrée dénommé la « Porte Jaune » (fig. 2 et 9). Ce pavillon, autrefois orné de pilastres et couvert d'ardoises, était doté de deux chambres en saillie pour le logement du portier. Il était surmouté à l'origine de deux pontons en pierre de taille aux armes d'Hardouin-Mansart et d'un pont-levis qui fut remplacé ensuite par un pont de pierre. L'architecte fit percer latéralement ce pavillon de meurtrières ce qui, avec le pont-levis, lui conférait un caractère médiéval fort intéressant pour le XVII^e siècle. Elle marque chez lui – avec la conservation du donjon que nous observerons plus loin – un attachement certain pour certaines formules médiévales⁽⁴⁵⁾.

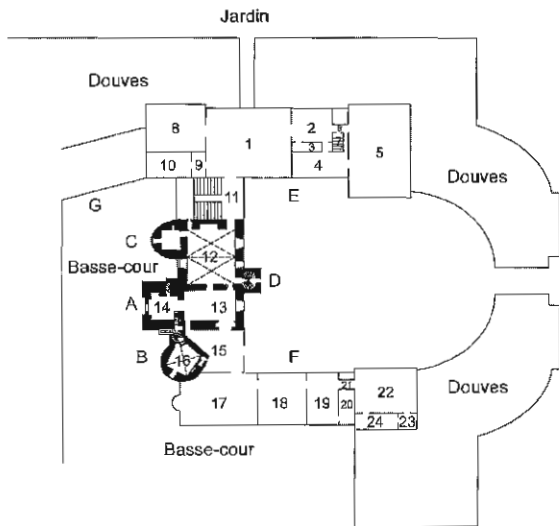
De part et d'autre du pavillon, aux angles de l'avant-cour, Hardouin avait disposé deux grands pavillons en saillie sur l'étang, ouverts sur chaque face, comprenant chacun au rez-de-chaussée et à l'étage, une chambre et son cabinet pour le logement du jardinier et du garde, couverts d'une pointe de greniers en ardoise. Au-delà du pavillon, l'allée se prolongeait sur une dizaine de mètres à travers l'avant-cour clôturée de hauts murs, et enjambait les douves vers la cour principale par le pont susdit⁽⁴⁶⁾.

En se détournant ainsi du village, qui était massé à l'ouest et au sud des fossés, Hardouin-Mansart relayait l'entrée principale du Moyen-Âge au rôle d'entrée secondaire.

Au nord-est du nouveau pavillon d'entrée, il restaura le colombier qu'il couvrit d'un dôme en ardoise. Il avait aménagé par ailleurs un vaste réservoir pour l'alimentation en eau du domaine et des deux moulins banaux situés à sa sortie. Réservoir alimenté par le Sagonin et se déversant dans l'étang⁽⁴⁷⁾.

Jules Hardouin conserva, sur la nouvelle cour d'honneur, la disposition en U des bâtiments du XVI^e siècle et prit soin, comme pour les Condé au palais des États de Dijon, de maintenir le donjon. Ce symbole séculaire de l'autorité féodale entendait souligner la dignité du maître des lieux⁽⁴⁸⁾.

Il remania l'aile gauche dite « de Madame » tant en plan qu'en élévation, et la relia en prolongement et en retour au donjon par un pavillon à peine saillant, symétrique à celui de l'extrémité de l'aile. Il pratiqua dans les élévations de cette nouvelle partie des croisées symétriques, si l'on en juge par la vue de Sagot en 1837 (fig. 3). Cette vue montre que l'aile, couverte alors de tuiles et non d'ardoises, était élevée d'un rez-de-chaussée et d'un étage noble, et marquait un décrochement au droit de la nouvelle partie. Elle se terminait par un pavillon identique qui était couvert d'un grand comble à la française en ardoise, agrémenté de faitages, avec une lucarne sur chaque côté. Hardouin-Mansart avait pratiqué sur les pavillons trois



■ Donjon du XIIe siècle
(état actuel)

- A- Tour de l'Horloge
- B- Tour de Sancerre
- C- Tour St-Jean
- D- Tour d'Amboise
- E- Logis de Monsieur
- F- Logis de Madame
- G- Communs

- 7- Petit escalier
- 8- Chambre
- 9- Petite pièce d'accès
- 10- Petite chambre ou cabinet
- 11- Escalier principal
- 12- Salle à manger
- 13- Antichambre du roi
- 14- Chapelle
- 15- Chambre du roi
- 16- Petite chambre ou garde-robe
- 17- Grand cabinet des princes
- 18- Chambre de la reine
- 19- Chambre
- 20- Cabinet
- 21- Passage
- 22- Chambre
- 23- Garde-robe
- 24- Cabinet

Fig. 5 : Plan du premier étage au XVIII^e siècle (restitution).



Fig. 6 : Vue de l'emplacement du logis de Madame.

(49) Cf. *supra* note 2 et 43. Vue extraite de l'ouvrage d'A. Allier, *op. cit.*, *supra* note 1. La disposition des trois croisées n'est pas clairement indiquée dans les aveux de 1706.

(50) Cf. A. Buhot de Kersers, *op. cit.*, *supra* note 1, pp. 141-142 et Fr. Spang-Babou, *ibid.*, p. 34.

(51) Cf. Fr. Spang-Babou, *op. cit.*, *supra* note 1, p. 34 et *supra* note 2. Je remercie M. Spang-Babou de ces précisions.

(52) Cf. M. Moulin, *ibid.*, p. 63 et Fr. Spang-Babou, *ibid.* Sur l'escalier principal, cf. *infra*.

(53) Cf. *supra* notes 27 et 34.

(54) *Ibid.*

(55) Cf. J. Féray : *Architecture intérieure et décoration en France des origines à 1875*, Paris, 1988, p. 196. Il n'y a, à vrai dire, pas de règle absolue.

(56) *Op. cit.*, *supra* note 1, pp. 307-314. Les plaques furent retrouvées par Paul Ganchery, membre de la Société des Antiquaires du Centre, dans l'ancien logis de l'abbesse de Saint-Laurent de Bourges, après la démolition partielle du château de Sagonne au XIX^e siècle. Une est actuellement exposée au musée du Berry. D'autres plaques sont demeurées à Sagonne. On les trouva retournées dans les cheminées subsistantes du château, comme souvent pendant la Révolution. L'état de 1766 fait état, dans l'antichambre, des canons qu'Hardouin-Mansart avait obtenus du duc du Maine et d'un coffre qui contenait les minutes des greffes du bailliage, de la maîtrise et des notaires de Sagonne.

grandes croisées en pierre de taille pour leur « embellissement ». Hormis l'agrandissement des croisées de l'aile, il avait conservé globalement les élévations primitives⁽⁴⁹⁾.

Pour la reconstruction de l'aile droite dite de « Monsieur », il conserva une partie de l'aile, qu'il cantonna aux extrémités de pavillons saillants. Au corps simple de l'aile gauche, il préféra cette fois un corps double en profondeur et empiéta pour cela sur les douves, sur une longueur de 42 mètres. Il donna au pavillon côté cour une importance plus grande qu'à celui du logis de Madame tandis que le pavillon symétrique, du côté de l'ancienne cour principale, faisait saillie sur les douves⁽⁵⁰⁾.

Il surmonta la façade du nouveau logis de Monsieur, du côté du jardin, au-dessus du balcon en fer forgé situé au centre, d'un fronton triangulaire dont le tympan était à ses armes. Des fragments de ce fronton ont été retrouvés à l'occasion de fouilles qui furent entreprises dans la cour et les douves, au début des années 1990. On ne dispose malheureusement d'aucune élévation ni d'aucun plan de ce logis, comme de l'ensemble du château en général⁽⁵¹⁾.

Le logis était relié au donjon par une aile en retour, datée du XVI^e siècle, qui contenait l'escalier principal à rampe-sur-rampe. Cet escalier est mentionné dans l'acte de vente de 1631 à Charles de L'Aubespine. La face nord du donjon conserve encore la marque laissée par la pointe de la couverture du bâtiment. À droite de la tour d'Amboise, Hardouin-Mansart procéda, sur le donjon, à l'agrandissement des croisées pratiquées aux XV^e-XVI^e siècles. L'appareillage de pierres blanches montre le soin avec lequel il sut remanier cette partie du château. Il procéda de même, à l'ouest, pour les croisées de la tour de l'Horloge⁽⁵²⁾.

DISTRIBUTION INTÉRIEURE

La distribution du château nous est en revanche mieux connue. Les descriptions témoignent du luxe qu'il sut déployer dans le décor et le mobilier du château⁽⁵³⁾. L'aile neuve du « logis de Monsieur » abritait le logement des Mansart⁽⁵⁴⁾. Suivant une tradition plus ou moins bien établie, on peut penser que les hommes – Jules Hardouin et son fils Jacques – s'étaient installés au rez-de-chaussée, tandis que les femmes – Anne Bodin, son épouse, et Catherine-Henriette, sa fille – s'étaient établies à l'étage noble⁽⁵⁵⁾. Les appartements les plus importants étaient situés, tant au rez-de-chaussée qu'à l'étage noble, dans le pavillon sur cour. Ils étaient dévolus logiquement aux maître et maîtresse de maison, tandis que les enfants étaient logés dans les appartements plus réduits du pavillon symétrique.

Le rez-de-chaussée (fig. 4) se composait, au centre du logis, d'une vaste antichambre faisant office de vestibule, qui donnait à la fois sur la cour et le parc. On accédait à celui-ci par une porte vitrée qui ouvrait sur le pont de pierre enjambant les douves. Dans la grande cheminée en pierre de la pièce, se trouvait au contre-cœur, comme dans toutes celles du château, une plaque de fonte aux armes d'Hardouin-Mansart et de son épouse. D'après les trois qui furent retrouvées à Bourges, au début du XX^e siècle, par le vicomte de Laugardière, elles mesuraient en moyenne, sauf celles des grandes salles du château, 80 centimètres de haut au droit du lobe central sur 65 centimètres de large⁽⁵⁶⁾.

Cette antichambre ouvrait à droite, du côté du parc, sur une chambre à coucher agrémentée d'une cheminée de marbre à l'italienne. Le sujet et l'auteur du tableau disposé dans le trumeau ne sont pas mentionnés. Cette chambre desservait par-derrière, sur la cour, une petite garde-robe dont la cheminée à l'italienne était en partie boisée en faux-marbre. Suivait une arrière-petite-garde-robe qui menait au grand-cabinet d'angle de l'appartement, lequel avait vue à la fois sur la cour et les douves du château. Cette pièce ouvrait par-derrière sur un petit cabinet, aussi en angle, qui donnait sur les douves et le parc. Il donnait accès à un petit escalier de dégagement et à un passage vers la cour. Ce petit escalier desservait une chambre entresolée pour un domestique, situé au-dessus de la garde-robe.

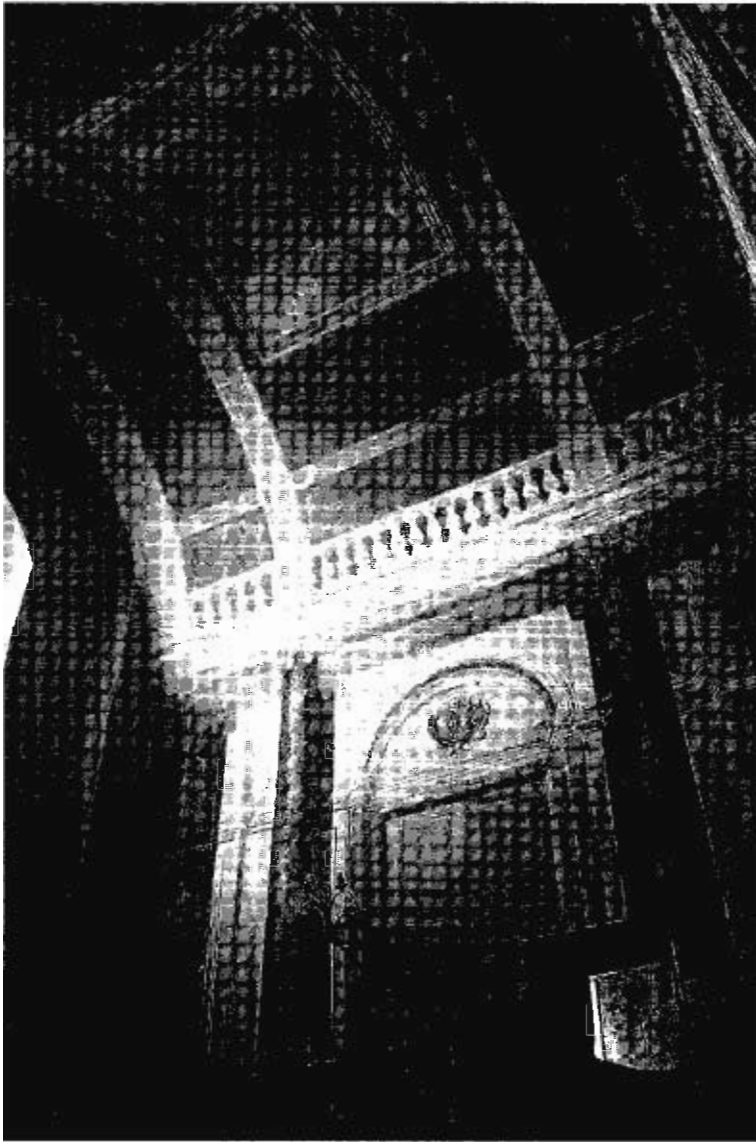


Fig. 7 : Vue de la chapelle du château.

À gauche de la grande antichambre, se trouvait un second appartement. Une antichambre à cheminée, qui avait vue sur le parc, desservait ensuite une chambre à coucher qui avait même vue. Elle comprenait une cheminée de marbre dont le genre n'est pas précisé. Un passage desservait par-derrière une garde-robe dont la cheminée était entourée d'un chambranle de chêne, et un petit cabinet ensuite.

Dans le corps central du château, au droit du donjon, toujours au rez-de-chaussée, se trouvait ensuite l'escalier principal voûté à rampe-sur-rampe, doté au XVII^e d'une rampe en fer forgé avec pommes de cuivre doré aux angles. Suivait une salle de billard qui, au milieu du XVIII^e siècle, ne servait plus que d'entrepôt⁽⁵⁷⁾. De l'autre côté du passage qui desservait les deux cours, se trouvait un office que suivaient en retour, dans le logis de Madame, une grande cuisine et une boulangerie laquelle faisait office de garde-manger sous Hardouin-Mansart. Dans la cuisine, se trouvait une grande cheminée avec sa plaque de fonte au contre-cœur et ses trois crénaillères, un fourneau-potager à cinq réchauds, et une grande pierre à laver. Une cloche, à l'extérieur, servait à sonner les repas. Dans la boulangerie se trouvait, près d'une fenêtre sur la cour, une fontaine. Un petit escalier de dégagement permettait d'accéder à la cave du pavillon et, au-dessus, à quatre chambres entresolées dévolues aux domestiques et au gardien du château⁽⁵⁸⁾.

(57) Cf. *supra* notes 2 et 27.

(58) *Ibid.*

(59) Une de ces toiles fut rongée par les « rats (*sic*) », précise l'état de 1766 (*ibid.*).

L'étage noble (fig. 5) comprenait, dans le logis de Monsieur, une grande antichambre identique à celle du rez-de-chaussée, dont les trois dessus-de-porte figuraient – dans l'esprit de Louis XIV au Grand Trianon – des corbeilles de fleurs⁽⁵⁹⁾. Elle desservait, à droite, une chambre qui avait vue sur le parc et dont la cheminée était identique à celle du rez-de-chaussée. Elle était agrémentée de deux dessus-de-porte qui représentaient deux moines. Elle ouvrait par-derrière sur une garde-robe et une antichambre à cheminée, laquelle avait vue sur la cour et, à droite, sur le cabinet qui donnait à la fois sur la cour et le parc du château. Il était agrémenté d'une cheminée de marbre à l'italienne et d'un dessus-de-porte dont le sujet n'est pas précisé. De l'antichambre à cheminée, on accédait par un passage au petit escalier de dégagement décrit précédemment.

À gauche de la grande antichambre, on entrait dans la chambre de l'appartement symétrique au précédent. La pièce avait à la fois vue sur le parc et le bourg de Sagonne. Elle comportait une cheminée de marbre à l'italienne et son trumeau peint. Derrière la chambre, une pièce d'accès conduisait, depuis la grande antichambre, à une petite chambre à cheminée ou cabinet qui avait vue sur la basse-cour.

Le corps central du château se composait, après l'escalier principal, d'une grande salle à cheminée, voûtée d'ogives, qui faisait office de salle à manger. Elle donnait à la fois sur la cour et la basse-cour. Elle ouvrait, du côté de la cour principale, sur l'escalier de la tour d'Amboise. La porte en retour ouvrait, quant à elle, sur l'antichambre dite « du roi ». Cette pièce, dotée d'une cheminée de marbre à l'italienne, était éclairée sur la cour principale par une croisée en arc brisé qu'Hardouin-Mansart réduisit par un linteau. Elle faisait office de chapelle au Moyen-Âge. Elle était alors encadrée, de part et d'autre de l'entrée principale, par deux petits oratoires et était ornée d'un magnifique décor gothique qu'Hardouin-Mansart fit recouvrir de boiseries. Il masqua les voûtes d'ogives de la pièce par un faux plafond avec corniche. Son goût pour le médiéval avait manifestement ses limites ! Il déplaça la chapelle par-derrière, au droit de la tour de l'Horloge, dans l'ancienne salle où le corps de garde manœuvrait la herse du donjon⁽⁶⁰⁾.

(60) Cf. Fr. Spang-Babou, *op. cit.*, *supra* note 1, pp. 35 et 62-63.

(61) Ces décors ont été rétablis dans les années 1990 d'après les éléments existants.

Hardouin-Mansart avait décoré sa chapelle d'une architecture en trompe-l'œil, composée d'un péristyle à colonnes et de pilastres ioniques en marbre du Languedoc soutenant une balustrade (fig. 7)⁽⁶¹⁾. Ce décor n'est pas sans évoquer le motif du Grand Trianon, voire l'architecture feinte du pavillon de la Colonnade de Marly. L'architecte avait représenté derrière le péristyle, des portes feintes surmontées de ses armes et de celles de son épouse. La chapelle comprenait un autel en bois peint en faux-marbre, sur lequel on avait disposé la « pierre consacrée pour célébrer le saint-office de la messe »⁽⁶²⁾. Hardouin-Mansart avait obtenu de l'archevêque de Bourges, la permission de célébrer l'office, suite à la visite de celui-ci, le 17 mai 1700⁽⁶³⁾. Le tableau de l'autel était placé sous l'oculus de la chapelle dont le vitrail était lui aussi aux armes d'Hardouin-Mansart. Détruit par la grêle au milieu du XVIII^e, on avait déposé l'armature de fer dans l'antichambre. Une armoire faisait office de sacristie. On avait alors installé dans la chapelle, un grand poêle en fer afin de remédier, durant l'hiver, à l'humidité qui dégradait les fresques⁽⁶⁴⁾.

(62) Cf. *supra* note 27.

(63) Cf. *supra* note 34, cote 50 des papiers.

(64) Cf. *supra* note 27.

L'« antichambre du roi » desservait au-delà, du côté du logis de Madame, la partie du château dévolue au souverain. La présence d'un tel appartement – qui servait à loger le roi ou tout hôte de marque lors de leur passage – se voulait un signe de distinction sociale. La « chambre du roi » était en alcôve et avait vue sur la cour principale par une croisée. La cheminée à l'italienne avait sa partie haute en bois peinte en faux-marbre. La pièce était tendue de trois tapisseries de verdure. Elle ouvrait par-derrière, dans la tour de Sancerre, sur une petite chambre qui faisait sans doute office de garde-robe, et qui avait vue sur la basse-cour. Dénommée aujourd'hui « chambre de Madame », en souvenir du logis du même nom détruit, la pièce disposait d'une cheminée à chambranle et tablette de bois. À côté, dans le logis de Madame, la chambre du roi donnait également sur un grand cabinet dit « des Princes », qui était pourvu d'une cheminée à l'italienne de marbre blanc.



Fig. 8 : Vue de la grande allée du château.



Fig. 9 : Vue du pavillon d'entrée.

(65) *Ibid.* Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne (1711-1778), petit-fils d'Hardouin-Mansart, fut propriétaire de la seigneurie voisine de Lurcy-Lévy (Allier) de 1752 à 1759 (cf. ma thèse, *op. cit.*, *supra* note 14, t. I, pp. 807-861).

(66) Cf. *supra* notes 2, 27 et 34.

(67) Cf. *supra* notes 2 et 27.

(68) Cf. *supra* note 34.

(69) Cf. A. Buhot de Kersers, *op. cit.*, *supra* note 1, p. 142 et Fr. Spang-Babou, *ibid.*, p. 38.

(70) Piqué par la Colonnade de Mansart à Versailles, Le Nôtre avait décoché au roi ces mots célèbres : « Sire, il vous a plus de faire un jardinier d'un maçon. Il vous a servi un plat à sa façon ». Le fait est qu'après la mort de Colbert en 1683, Mansart, en tant que protégé de Louvois, prendra une place grandissante dans les jardins de Versailles, de Marly et de Trianon.

(71) Cf. Th. Hedin, « Le Nôtre to Mansart : Transition in the garden of Versailles », *Gazette des Beaux-Arts*, décembre 1997, et St. Pincas, *Versailles. Un jardin à la française*, Paris, 1995, p. 236.

Ce cabinet ouvrait à gauche, en enfilade, sur la « chambre de la reine » qui avait vue sur la cour principale. Elle était agrémentée d'une cheminée de marbre à trumeau peint et de deux dessus-de-porte figurant des paysages. Elle avait été tendue au milieu du XVIII^e de « quatre pièces de verdure aux armes de Lévy » par Mansart de Sagonne⁽⁶⁵⁾. De cette chambre, on accédait à une autre ayant même vue, à côté de laquelle se trouvait un petit cabinet. Par un passage situé du côté de la cour, on accédait ensuite à la chambre d'angle du « pavillon de Madame ». Elle disposait d'une cheminée de marbre et son trumeau peint et était ornée, comme précédemment, d'un dessus-de-porte figurant un paysage. Elle disposait par derrière d'un cabinet et d'une garde-robe.

Le second étage du château était appliqué, tant dans le donjon que dans les ailes latérales, à une série de chambres dont certaines, entresolées, avec ou sans antichambre, étaient pourvues d'une garde-robe et (ou) d'un cabinet. On y trouvait notamment l'appartement du capitaine du château⁽⁶⁶⁾. Dans les combles, se trouvaient les greniers et galetas dévolus à la domesticité.

Dans la basse-cour, ancienne cour féodale, le châtelet faisait office de pavillon d'entrée sur le bourg auquel on accédait par un pont-levis et un pont de trois arches. Au-dessus du passage, se trouvait le logement du gardien et au-dessous, les prisons. Ce passage était fermé d'une grande porte-cochère.

Dans les ailes latérales de la basse-cour, étaient disposées d'une part, quatre remises pour les carrosses et d'autre part, une écurie pour quarante chevaux. À l'extrémité de celle-ci, un vaste bâtiment abritait le fournil qui était séparé de l'aile de Madame contenant la cuisine par une petite cour. On accédait à celle-ci par de grandes portes charretières par lesquelles on faisait passer le bois disposé dans les remises, situées entre le fournil et les écuries.

Les tours de la basse-cour servaient de logement aux valets d'écurie.

On mentionne en outre en 1766, dans la basse-cour, la présence d'une forge et d'abreuvoirs circulaires en pierre de quatre pieds de diamètre et dix-neuf pouces de haut⁽⁶⁷⁾.

On notera curieusement dans la distribution du château l'absence de la galerie qui était, au XVII^e et au début du XVIII^e, au même titre que la chambre du roi, l'une des marques de distinction d'une demeure. Jules Hardouin-Mansart disposait, comme tout grand seigneur de son temps, d'une collection propre qu'il avait préférée conserver visiblement dans son hôtel parisien⁽⁶⁸⁾. D'une manière générale, on reste frappé par le caractère hétéroclite de ce château que l'architecte tenta de régulariser tant bien que mal sans toutefois parvenir à une distribution parfaitement satisfaisante : en l'absence de véritables sous-sols, il dut sacrifier le rez-de-chaussée de l'aile gauche à une partie des communs, alors que l'appartement dévolu au souverain se trouvait juste au-dessus !

LES JARDINS, POTAGER ET FERME DE SAGONNE

Au nord du château, Jules Hardouin avait établi, suivant un axe nord-sud, un jardin à la française (fig. 10). Comme souvent en pareil cas, le nom de Le Nôtre a été évoqué⁽⁶⁹⁾. Or les deux hommes se détestaient⁽⁷⁰⁾.

D'une dizaine d'hectares environ, le parc de Sagonne fut conçu suivant les conceptions particulières d'Hardouin-Mansart en matière de jardin⁽⁷¹⁾. Il était entouré de grands murs de clôture de 10 à 12 pieds de haut. La première partie était composée, de part et d'autre d'une allée centrale, de grands parterres engazonnés bordés d'ifs et de buis. Au-delà d'une grande allée perpendiculaire, dont le croisement avec l'axe principal était marqué par un bassin circulaire, se développaient des salles de verdure symétriques, plantées d'ormes et bordées de charmilles, composées de motifs rayonnants dont les allées communiquaient par une allée octogonale à gauche, et circulaire à droite. Ces motifs rappellent curieusement celui du bosquet de l'Étoile de Versailles par Le Nôtre qu'Hardouin-Mansart

remania en 1707. Leur disposition évoque aussi celle des bosquets de la Giraudole et du Dauphin, de part et d'autre du Tapis Vert. Au-delà d'une seconde allée parallèle à la précédente et marquée aux extrémités par deux bassins circulaires, de grands parterres de gazon achevaient la composition de part et d'autre du tapis vert de l'allée centrale⁽⁷²⁾. On accédait à ce jardin, d'après le plan de 1704, à partir de l'avant-cour (fig. 10). On ignore à quelle période fut construit le pont situé au-dessus des fossés décrit précédemment.

(72) Cf. *supra* notes 2 et 44.

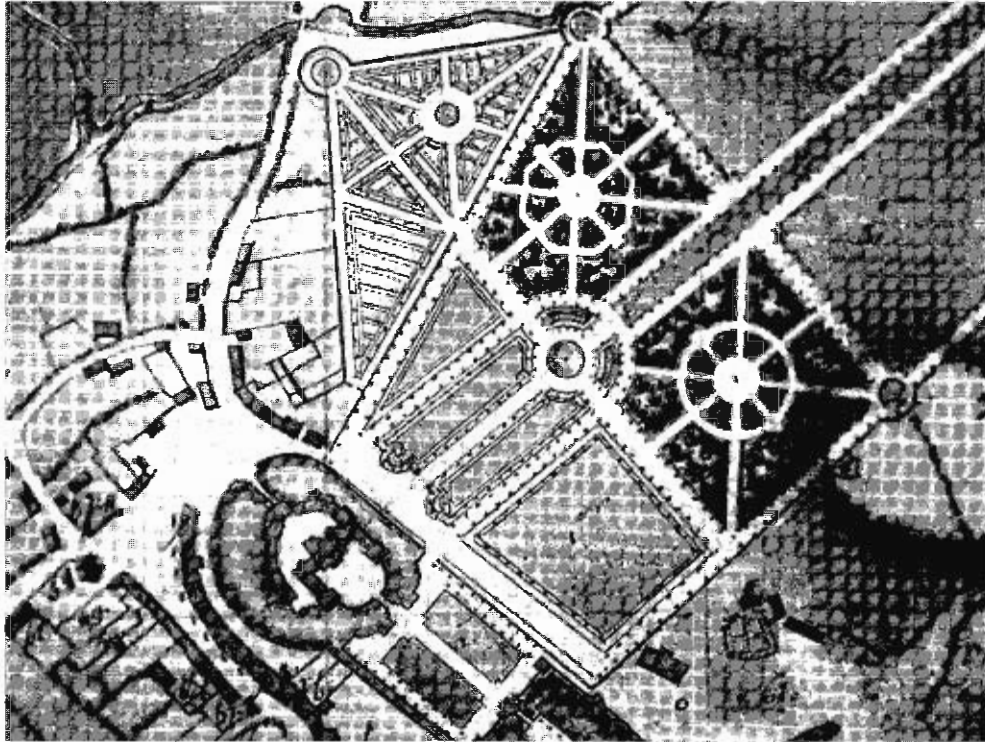


Fig. 10 : Plan terrier du fief de Sagonne par Bourgault (détail du château et des jardins)
(Archives départementales du Cher, Atlas du comté de Sagonne, n° 7 ; lavis).

Sur le flanc gauche du jardin, du côté du bourg, et séparé par un mur de clôture doté d'une grille d'accès, Hardouin-Mansart avait dessiné un potager qui était composé d'une série de parcelles triangulaires entrecoupées d'allées. Ce potager s'organisait autour de trois bassins, dont deux faisaient saillie sur l'enceinte du domaine, à la manière des tours de la forteresse de Sagonne. L'architecte se plut visiblement à cultiver une fois encore l'esprit du lieu, joint à celui contemporain de ses salles vertes à Trianon. Il avait disposé les arbres fruitiers le long des murs, dont certains en espaliers, et des arbres nains dans les plate-bandes. Le potager et le jardin couvraient ensemble 40 arpents 71 perches⁽⁷³⁾.

À l'est de l'enceinte, Hardouin-Mansart avait créé du côté de l'étang, différents corps de logis – qui subsistent encore de nos jours – dénommés « ferme des Fontaines » (fig. 11). Ils étaient destinés au logement des métayers⁽⁷⁴⁾. On prétend que l'un d'eux aurait servi un temps au fils de Jules Hardouin-Mansart lorsqu'il se rendit acquéreur en 1709 d'un régiment de mousquetaires⁽⁷⁵⁾. Ces bâtiments sont décrits au XVIII^e comme « une ferme ou métairie (...) consistant en un corps de logis, grange, écurie, vacherie, bergerie, cour et un petit jardin, terre à fillasse (*sic*) dans laquelle est un grand colombier contenant le tout un arpent quatre-vingt perches ». La ferme des Fontaines contenait également par-derrière deux pièces de terre, dont l'une rejoignait le four à chaud et « la fontaine qui donne de l'eau dans le petit étang et fossé de Sagonne (*sic*) », tandis que l'autre

(73) *Ibid.*

(74) *Ibid.*

(75) Cf. E. Lebrun, *op. cit.*, *supra* note 1, p. 146; M. Deshoulières, *ibid.*, p. 212; M. Moulin, *ibid.*, pp. 63 et 68, note 20.

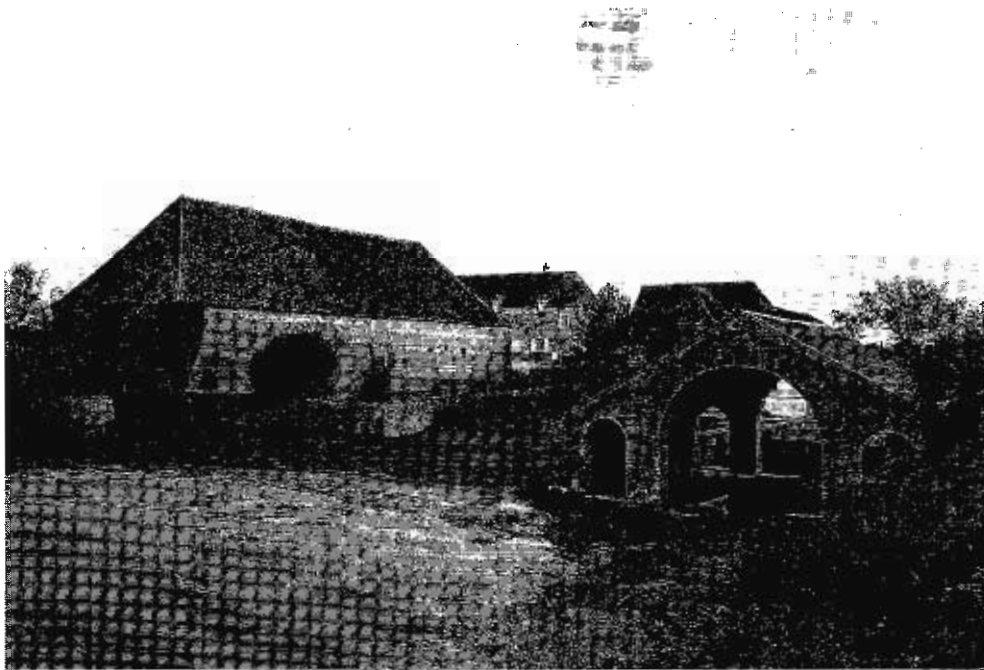


Fig. 11 : Vue de la ferme des Fontaines.

(76) Cf. *supra* note 27.

(77) Elle ne peut en effet dater de 1703 comme le prétendent M. Artaud (*op. cit.*, *supra* note 1, p. 244) et Fr. Spang-Babou (*ibid.*, p. 38). Cf. *supra* notes 2 et 27.

(78) Sur Sagonne de la mort d'Hardouin-Mansart à nos jours, cf. ma thèse, *op. cit.*, *supra* note 14, t. I, pp. 767-776.

s'étendait jusqu'au mur du parc. La première couvrait une superficie d'un arpent 68 perches, et la seconde, 2 arpents 64 perches⁽⁷⁶⁾.

Hardouin-Mansart paracheva ses aménagements à Sagonne par la construction d'une orangerie après 1706. Elle ne peut être antérieure à cette date puisqu'elle ne figure pas dans les aveu et dénombrement de cette année. Elle se trouvait au lieu-dit «l'orangerie», le long du jardin, à l'extrémité gauche du potager⁽⁷⁷⁾.

À la mort de l'architecte en 1708, la terre de Sagonne, comme l'hôtel parisien du même nom, passa à son fils, Jacques, comte de Sagonne, en vertu des termes de son contrat de mariage avec Madeleine Bernard, fille de Samuel, en 1701⁽⁷⁸⁾.



Fig. 12 : Sagonne sur la carte de Cassini (XVIII^e s.).